

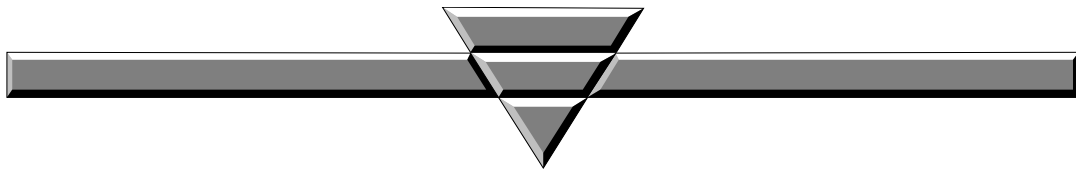


LE DÉPARTEMENT

MAPA : Marché à Procédure Adaptée

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes - 69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : yamartin@erasme.org



**OBJET DU MARCHÉ :
ÉTUDE D'UNE SIGNALÉTIQUE INTERACTIVE**

Date et heure limites de réception des offres :

Le mardi 6 novembre 2007 – 17h00

Personne publique contractante : **DEPARTEMENT DU RHONE**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Article premier : Objet de la consultation

1.1 - Objet :

L'objet du marché est la réalisation d'une étude sur l'ergonomie et le design de la signalétique de dispositifs interactifs.

Le centre Erasme expérimente des dispositifs muséographiques qui seront utilisés au musée des Confluences. Parmi ceux-ci, il étudie les puces RFID comme moyen de personnalisation de la visite et permettant au visiteur de badger des contenus à retrouver sur Internet. (voir la rubrique muséolab sur www.erasme.org).

En général, cette puce RFID est placée sur le ticket d'entrée du visiteur.

L'objet du marché est d'étudier quelle signalétique graphique il faut mettre en place pour que le visiteur comprenne intuitivement les possibilités que lui offre ces tickets interactifs et pour qu'il ait une bonne perception de leur fonctionnement.

1.2 - Livrables :

La société devra livrer :

- un principe graphique utilisable à l'écran (de manière statique ou animée) et en impression.
- Les sources graphiques seront livrées (fichiers photoshop, sources vectorielles, sources flash ...) et seront libres de droits.
- Eventuellement la société pourra proposer des principes d'interaction (son, lumière, animation) lors d'actions des visiteurs pour faire comprendre la prise en compte de son geste, et réaliser des maquettes.
- Des tirages papier permettant de tester le principe au Muséolab/Erasme.
- Un document de synthèse présentant l'utilisation du principe graphique et les éléments qui ont conduit à le retenir, et les problèmes qui ont été évités.
- 3 rencontres avec les équipes d'Erasme et du Musée (1 avant le début du projet, 1 à la livraison, 1 de synthèse).

Le bon de commande sera notifié par la personne responsable du marché par voie postale et par fax.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 et 40.2 du Code des marchés publics.

2.2- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **1 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours conformément à l'article 96 du code des marchés publics.

Article 3 : Présentation des candidatures et offres

Le présent dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- L'offre de prix
- Une note d'intention
- Le présent document, daté et signé

Article 4 : Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Compréhension de la problématique et qualité de la réponse apportée (40 % de la note)
- Références graphiques (30 % de la note)
- Prix (20 % de la note)
- Délais de réalisation (10 % de la note)

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre (par mail de préférence, ou par courrier) avant le 6 novembre 17h et ce, à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes
69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : yamartin@erasme.org**

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Cachet de l'entreprise

Date et signature du candidat